

par tout le pays. M. Richard Henry l'a signalée d'une façon toute particulière dans le *Telegram* de Toronto. Il s'agissait d'un certain Ronald Power qui, après avoir été déclaré coupable et condamné à un emprisonnement assez long, a été libéré au bout de neuf mois. Il y avait eu erreur sur la personne et il était innocent.

Je puis mentionner encore une affaire qui remonte à plusieurs années. A Brandon (Manitoba),...

L'hon. M. Garson: Monsieur l'Orateur, tout cela est fort intéressant et il me répugne d'interrompre mon honorable ami. Mais j'imagine qu'il admettra sans difficulté que les questions qu'il soulève en ce moment n'ont que fort peu de rapports avec le bill actuellement à l'étude...

M. Diefenbaker: Je saurai bien les rattacher au projet de loi.

L'hon. M. Garson: ... C'est pour ce motif...

Une voix: Motif qui n'existe que pour vous.

L'hon. M. Garson: ... que toute réclamation formulée à l'occasion d'une condamnation ou d'un emprisonnement non motivés, des personnes auxquelles le député fait allusion, ne vise pas la couronne fédérale mais la couronne provinciale; c'est pourquoi la chose n'est pas du ressort des Communes.

M. Fournier (Maisonnette-Rosemont): Nous y voilà!

M. Diefenbaker: C'est le prétexte servant à refuser à ces gens l'indemnité à laquelle ils ont droit.

L'hon. M. Garson: Non!

M. Diefenbaker: Je n'affirme pas qu'il y ait responsabilité légale; mais je soutiens que rien n'autorise ces particuliers à intenter une action judiciaire; si nous essayons de modifier la loi pour permettre aux particuliers d'attaquer la Couronne, aurait-on tort de proposer (comme je l'ai proposé au ministre) que nous suivions l'exemple de la Grande-Bretagne qui, dans des circonstances semblables, accorde des indemnités aux intéressés?

L'hon. M. Garson: Mon honorable ami pourrait-il me dire si, à son avis, la constitution reconnaît au parlement fédéral le droit d'obliger la couronne provinciale à verser des indemnités dans des cas de ce genre?

M. Diefenbaker: La question se tranche d'elle-même. Personne ne propose pareille chose.

M. Lesage: Que proposez-vous?

M. Diefenbaker: Si mon honorable ami veut bien attendre... il s'y connaît, en ma-

[M. Diefenbaker.]

tière de défense. Il est, d'ailleurs, lui-même de cet avis.

Une voix: Vraiment?

M. Diefenbaker: Nous exprimons l'avis qu'il y aurait lieu de disposer, dans l'intérêt de la justice, que les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation erronée...

M. Dickey: Par qui?

M. Diefenbaker: ... ne seront pas détenues sans acquérir le droit à une indemnité et à un recours en justice. Je ne prétends pas que nous devrions rendre les provinces responsables. C'est impossible.

L'hon. M. Garson: En effet, absolument.

M. Diefenbaker: Mais si les provinces refusent de s'en charger, je dirais que le ministre de la Justice (M. Garson), étant le gardien de la conscience de la reine, il y aurait lieu de stipuler, puisque le Code criminel relève du Parlement fédéral tandis que l'application en incombe aux provinces, que les particuliers injustement condamnés, sans raison valable, ne seront pas simplement écartés sous prétexte que la question relève de quelqu'un d'autre.

M. Lesage: Le domaine relève nécessairement des provinces.

M. Diefenbaker: Il se peut que mon honorable ami se soucie peu qu'un innocent ait souffert; mais la conscience des Canadiens s'émeut devant tant d'iniquité et d'injustice.

M. Lesage: Ce serait imposer un fardeau aux provinces.

M. Diefenbaker: Nous n'imposons pas de fardeau aux provinces. Les provinces n'ont rien à voir au débat actuel.

M. Lesage: Qui alors prendra les dispositions nécessaires?

M. Diefenbaker: En somme, la Chambre des communes possède l'autorité nécessaire et rien n'empêche le Parlement de prendre des dispositions en vue d'assurer une indemnité dans de telles circonstances.

M. Lesage: Qui versera l'argent?

L'hon. M. Garson: Puis-je demander à mon honorable ami s'il soutient que le Parlement devrait, par l'entremise du gouvernement fédéral, assurer une garantie à toutes les provinces du Canada à l'égard de toute erreur survenue lorsqu'elles s'acquittent de leurs responsabilités au sujet de l'administration de la justice? Veut-il dire que c'est ce que nous devrions faire?

M. Diefenbaker: La question est très difficile à comprendre. Nous sommes d'avis que...